

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 13 septembre 2021

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce treizième jour du mois de septembre deux mille vingt et un à dix-sept heures trente-sept, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2021-06-31

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-32

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par 21 personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2021-06-33

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 30 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-34

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 23, 24, 30 et 31 août 2021

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 23, 24, 30 et 31 août 2021 est déposé.

CV-2021-06-35

Demande de crédits additionnels pour les postes recouvrables

[Document d'aide à la décision DEI-2021-010](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'affecter des crédits additionnels au montant de 375 000 \$ aux postes de revenus et dépenses liées à des dépenses recouvrables, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision DEI-2021-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-36

Reddition de comptes sur l'an 3 (2020) du Schéma de couverture de risques de deuxième génération 2018-2022 en sécurité incendie de la Ville

[Document d'aide à la décision INC-2021-019](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'adopter la *Reddition de comptes sur l'an 3 (2020) du Schéma de couvertures de risques de deuxième génération 2018-2022 en sécurité incendie de la Ville*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INC-2021-019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-37

Choix des nommées ou nommés et de la lauréate ou du lauréat du Prix Ville de Lévis 2021 dans le cadre du gala des *Prix d'excellence des arts et de la culture du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches*

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-011](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'entériner la proposition des membres de la commission consultative de la culture concernant le choix des nommées ou nommés et de la lauréate ou du lauréat du *Prix Ville de Lévis 2021 des Prix d'excellence des arts et de la culture du Conseil de la culture des régions de Québec et de*

Chaudière-Appalaches, telle qu’elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2021-011.

Adoptée à l’unanimité

CV-2021-06-38

Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire

[Document d’aide à la décision DVC-DSC-2021-015-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De nommer les personnes suivantes, tel qu’il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-015-R-1, à titre de membres de la commission consultative de développement social et communautaire et ainsi permettre à cette commission d’assurer la réalisation de ses mandats :

Représentantes et représentants administratifs de la Ville de Lévis :		
▪ Chef du Service du développement social et communautaire, Direction de la vie communautaire et secrétaire de la Commission		Barbra Tremblay
▪ Direction de l’urbanisme		Hélène Jomphe
▪ Direction du service de police		François Dubé
▪ Direction du développement économique et de la promotion		Alain Carpentier
Représentantes et représentants des groupes de population :		
▪ Personnes immigrantes	- Le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles	Guillaume Boivin
▪ Jeunes	- Trajectoire-Emploi	Cathie Desmarais
	- Centre Aide Prévention Jeunesse (CAPJ)	Richard Bégin
▪ Familles	- Patro de Lévis	Jean-François Longchamps
	- Maison de la Famille Rive-Sud	Sylvianne Poirier
▪ Femmes	- Centre Femmes L’Ancrage	Lise Aubin
	- Connexion emploi femmes	Céline Montésinos
▪ Personnes âgées	- Maison des aînés	Amélie Bernier Brillon
	- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)	Mélanie Pinault
▪ Personnes vivant avec un handicap	- Société Grand Village	Marie-Pier Noreau
	- Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées (ARLPH) de Chaudière-Appalaches	Amélie Richard
▪ Personnes en	- Comptoir Le Grenier	Caroline La

situation de pauvreté	- Deuxième siège à combler	Fontaine
▪ Personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale	- Aux Quatre Vents	Ann Robitaille
	- Société de réadaptation et d'intégration communautaire (SRIC)	France Gosselin
Représentantes et représentants des 5 secteurs fondamentaux du développement social et communautaire :		
▪ Employabilité	Centre local d'emploi	Geneviève Lemieux
▪ Éducation	Siège à combler	
▪ Développement local	Siège à combler	
▪ Santé et des services sociaux	Centre de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches	Nadine Perron
▪ Développement communautaire	Corporation de développement communautaire de Lévis	Érick Plourde
Représentantes et représentants d'organismes œuvrant dans les champs d'intervention prioritaires de développement social et communautaire :		
▪ Action bénévole	Convergence action bénévole	Thierry Durand
▪ Logement social	Office municipal d'habitation de Lévis	François Roberge
▪ Transport en commun	Société de transport de Lévis	Jean-François Carrier
▪ Domaine philanthropique	Centraide Québec-Chaudière-Appalaches	Nancy Charland

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-39

Convention de donation à intervenir avec madame Lucie Labonté concernant le don de la collection Albert Rousseau

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-012](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure la convention de donation à intervenir avec madame Lucie Labonté concernant le don de la collection Albert Rousseau, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2021-012, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-40

Remerciements à madame Lucie Labonté

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De remercier madame Lucie Labonté concernant le don de la collection Albert Rousseau. Madame Labonté est l'épouse de feu Marcel Rousseau, fils de feu Albert Rousseau, artiste peintre renommé mondialement, originaire de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Monsieur Albert Rousseau occupe une place très importante dans l'histoire des arts visuels à Lévis, et sa réputation dépasse largement nos frontières. Albert Rousseau a exposé au Canada, en Europe et aux États-Unis. Il est considéré comme l'un des meilleurs peintres-paysagistes du Québec au 20^e siècle. Il a également inspiré toute une génération d'artiste en rendant les arts visuels accessibles à tous en créant le Moulin des arts à Saint-Étienne-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-41

Intention de renouvellement de l'entente de développement culturel 2022-2023

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-013](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De signifier l'intention de la Ville de renouveler l'entente de développement culturel 2022-2023 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de confirmer que la contribution financière de la Ville sera de 129 000 \$ pour 2022 et de 129 000 \$ pour 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-42

Reconnaissance des organismes

[Document d'aide à la décision DVC-2021-011-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De reconnaître les organismes suivants à titre d'organismes :

- Partenaire : Laura lémerveil;
- Affinitaire : Les petits frères de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-43

Modifications des résolutions CV-2015-06-43 « Participation de la Ville dans les projets de l'Office municipal d'habitation Boisé des Filions et Miscéo dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (rue Saint-Jacques et rue J.B. Michaud, secteur Lévis) », CV-2019-08-55 « Participation de la Ville au projet de logements sociaux et communautaires situés à l'intersection du boulevard Guillaume Couture

et de la rue de Mercure (secteur Saint-Romuald) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec » et CV-2015-03-06 « Participation de la Ville dans le cadre du projet de logements sociaux et communautaires Demeure au cœur de Marie, Phase II dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (9248, boulevard du Centre Hospitalier, secteur Charny) »

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-035](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De modifier la résolution CV-2015-06-43 « Participation de la Ville dans les projets de l'Office municipal d'habitation Boisé des Filions et Miscéo dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (rue Saint-Jacques et rue J.B. Michaud, secteur Lévis) », par le remplacement du dernier alinéa par le suivant :

« et d'assumer également 10 % du montant du supplément au loyer, et ce, pour 50 % à 80 % des unités résidentielles du volet 1 prévues au projet Miscéo, et jusqu'à 100 % des unités résidentielles du volet 3 prévues aux projets Boisé des Filions et Miscéo, excluant les logements d'urgence du volet 3 et ceux admissibles au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, pendant un minimum de cinq ans, à même le budget de fonctionnement. ».

De modifier la résolution CV-2019-08-55 « Participation de la Ville au projet de logements sociaux et communautaires situés à l'intersection du boulevard Guillaume Couture et de la rue de Mercure (secteur Saint-Romuald) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec », par le remplacement du dernier alinéa par le suivant :

« et d'assumer également 10 % du montant du supplément au loyer, et ce, pour 50 % à 80 % des unités résidentielles du volet 1 prévues au projet, et jusqu'à 100 % des unités résidentielles du volet 3 prévues au projet, excluant les logements d'urgence du volet 3 et ceux admissibles au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, pendant un minimum de cinq ans, à même le budget de fonctionnement. ».

De modifier la résolution CV-2015-03-06 « Participation de la Ville dans le cadre du projet de logements sociaux et communautaires Demeure au cœur de Marie, Phase II dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (9248, boulevard du Centre Hospitalier, secteur Charny) », par le remplacement du dernier alinéa par le suivant :

« et d'assumer également 10 % du montant du supplément au loyer, et ce, pour 50 % à 80 % des unités résidentielles du volet 2 prévues au projet, excluant les logements admissibles au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, pendant un minimum de cinq ans, à même le budget de fonctionnement. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-44

Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-036](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De renouveler le mandat de madame France Morneau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 20 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-45

Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-037](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De renouveler le mandat de monsieur David Audet à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 29 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-46

Acte de servitude de non-construction sur un lot à être créé dans le cadre d'une demande de permis de lotissement visant le lot 5 799 760 du cadastre du Québec à intervenir avec 4411935 Canada inc.

[Document d'aide à la décision URBA-SPI-2021-004](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De conclure l'acte de servitude de non-construction sur un lot à être créé dans le cadre d'une demande de permis de lotissement visant le lot 5 799 760 du cadastre du Québec à intervenir avec 4411935 Canada inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SPI-2021-004, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et ce, conditionnellement à l'émission du permis de lotissement visant le lot 5 799 760 de ce cadastre par le conseil d'arrondissement de Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-47

Avenant 1 à l'offre d'achat d'un terrain à des fins industrielles à intervenir par Placements Tommy Roberge inc., Gestion Aidel inc. et Gestion Natand inc. concernant l'offre d'achat acceptée par la Ville pour l'acquisition d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, Parc industriel Lauzon, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-122](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De conclure l'avenant 1 à l'offre d'achat d'un terrain à des fins industrielles à intervenir par Placements Tommy Roberge inc., Gestion Aidel inc. et Gestion Natand inc., concernant l'offre d'achat acceptée par la Ville pour la vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-122, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-48

Financement d'une indemnité provisionnelle pour une partie de l'édifice occupée par l'organisme Regart, centre d'artistes en art actuel affecté par l'expropriation des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec (secteur de la Traverse)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-126](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De financer une indemnité provisionnelle pour une partie de l'édifice occupée par l'organisme Regart, centre d'artistes en art actuel affecté par l'expropriation des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec (secteur de la Traverse), au montant de 8 128 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-49

Financement de la dépense additionnelle relative à l'acquisition des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec et au versement de l'indemnité finale d'expropriation et cession des lots 4 457 030 et 5 368 218 de ce cadastre (secteur de la Traverse)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-128](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De financer la dépense additionnelle relative à l'acquisition des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec et les frais afférents au montant maximal de 182 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De financer la dépense relative au versement de l'indemnité finale d'expropriation pour l'acquisition des lots 2 434 515 et 2 434 516 de ce cadastre et les frais afférents au montant maximal de 920 000 \$, à même la

réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

D'autoriser la cession des lots 4 457 030 et 5 368 218 de ce cadastre pour tenir lieu d'une partie de l'indemnité dans le dossier d'expropriation (SAI-Q-241929-1907), et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-50

Régularisation du titre de propriété de la rue de l'Escale (secteur Saint-Rédempteur, lot 2 288 768 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-048](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'identifier l'assiette de la rue de l'Escale (secteur Saint-Rédempteur) correspondant au lot 2 288 768 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-048, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la Loi *sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-51

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-52 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-014](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-52 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2021-014.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 3 550 000 \$ d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour les honoraires professionnels, l'octroi de subventions, les imprévus, les taxes applicables et les frais de financement dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec.

CV-2021-06-52

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2021-06-53

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville*
Appuyé par le membre du conseil de la Ville*

À 18 heures 59, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
